

Maisons-Alfort, le 7 mars 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande de modification des informations concernant
la préparation phytopharmaceutique
PULSAR 40 et son second nom commercial LISTEGO**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception de deux dossiers, déposés par BASF AGRO SAS, relatifs à une demande de modification des informations concernant deux formulants de la préparation PULSAR 40 et de son second nom commercial LISTEGO.

L'autorisation de mise sur le marché, n° 2090064, du produit PULSAR 40 et de son second nom commercial LISTEGO détenue par BASF AGRO SAS est en cours de.

La modification demandée est considérée comme mineure et n'entraîne aucune modification des propriétés physico-chimiques, toxicologiques et écotoxicologiques de la formulation.

Les documents administratifs requis (dont le cerfa de composition intégrale daté du 26 novembre 2013), ont été fournis et sont conformes.

L'Anses émet un avis favorable à la demande de modification des informations concernant la préparation PULSAR 40 et son second nom commercial LISTEGO, présentée par BASF AGRO SAS.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : BIATHLON, PMOI